

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 16 OCTOBRE 2014

Convocations du 10 octobre 2014

➤ **Présents tous les conseillers.**

Secrétaire : M. Jérôme CHABOD

1. DELIBERATION : convention transfert de voirie - Impasse des Narcisses

Délibération en attente. Différents travaux doivent être encore réalisés et leur prise en charge doit être aussi déterminée. Il est nécessaire de contacter le maître d'ouvrage (trottoirs, réverbères, revêtement...).

2. REMPLACEMENT M. Damien SAUBION

Suite à sa démission, la distribution des comptes rendus sera assurée par Madame Colette CUENOT et Monsieur Florian GAIFFE.

Sont nommés en remplacement :

- Monsieur Jhonny DROZ-GREY, délégué suppléant du Syndicat Scolaire,
- Monsieur Alexandre ROMAIN, membre de la commission Finances et Budget,
- Monsieur Dimitri COULOUVRAT, membre de la commission Entretien village – routes – déneigement,
- Madame Valérie EL NIESS, membre de la commission Bâtiments.

Pour la commission Appel d'Offres, une délibération sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

M. Saubion faisait aussi partie des membres élus au sein du CCAS, son remplacement sera effectué aussi lors du prochain Conseil Municipal.

3. PLAQUETTE AUX HABITANTS

Les dernières modifications seront apportées par Dimitri Coulouvrat et ce document sera distribué aux habitants à la fin de cette d'année.

4. DETECTEURS DE FUMEE

Avant le 9 mars 2015, toute habitation doit être équipée de détecteur(s) de fumée. L'installation doit être faite par le propriétaire des locaux et une déclaration écrite doit être faite à l'assurance habitation. Une information plus précise est disponible en mairie et sera aussi disponible sur le site internet de La Chenalotte.

5. ARMOIRE ANTI-FEU

L'acquisition d'une armoire anti-feu est nécessaire pour protéger les documents communaux importants (registres état civil...). Cette armoire sera installée avant la fin de l'année.

6. LOGEMENTS COMMUNAUX

Un règlement a été adopté pour l'entretien et l'utilisation des parties communes. Il devra être signé et remis aux locataires concernés.

Les locataires du logement situés au dessus de la mairie ont donné leur congé. Des travaux d'isolation doivent être réalisés.

7. DISTRIBUTION DES BACS ORDURES MENAGERES

Cette distribution s'est bien passée, étalée sur toute la matinée. Très peu de bacs sont restés en mairie (principal motif : absences).

Pour le Pré du Peu, un aménagement doit être fait par le propriétaire avec le soutien de la mairie concernant les démarches administratives.

Le début des travaux des locaux pour les bacs concernant les bâtiments communaux sont imminents.

Petit rappel pour les personnes voulant avoir de plus amples informations sur la mise en place de ce nouveau système de gestion et tarification des déchets :

<u>Dates</u>	<u>Heures</u>	<u>Lieux</u>	
26 novembre 2014 – M.3ercredi	20 h 00	Le Russey	Annexe salle des fêtes
27 novembre 2014 – Jeudi	20 h 00	Barboux	Salle des fêtes
09 décembre 2014 – Mardi	20 h 00	Le Luhier	Salle des fêtes
10 décembre 2014 – Mercredi	20 h 00	Bonnétage	Mairie

8. QUESTIONS DIVERSES

Remerciements :

- A tous les participants à la formation sur l'utilisation du défibrillateur installé à proximité de l'entrée de la grande salle des fêtes.
- A Monsieur Michel MOYSE, pour la mise à disposition de ses locaux pour le stockage et la distribution des bacs à ordures ménagères.

Rappels :

- A tous les propriétaires de chiens qu'il est interdit de les laisser sans surveillance et errer seuls dans le village. Ils sont sous leur responsabilité. Ils doivent veiller à ce qu'ils ne pénètrent pas sur les autres propriétés. Ils doivent aussi prendre toutes les mesures nécessaires afin que des aboiements intempestifs ne viennent perturber le voisinage. Les déjections canines doivent être ramassées par les propriétaires.
- Concernant les feux : il est interdit de brûler ses déchets verts dans son jardin. Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Dans la brochure remise lors de la distribution des bacs à ordures ménagères, vous pouvez trouver toutes les indications concernant leurs éliminations.

Informations

Listes électorales :

Les inscriptions sont possibles jusqu'au 31 décembre 2014. Se munir de la carte d'identité et d'une facture libellée à la bonne adresse.

Recensement des jeunes :

Dès que j'ai fêté mon 16^e anniversaire, je me fais recenser en mairie.